



PREAVIS MUNICIPAL N° 2017/14

Demande de crédit pour les études préliminaires et d'avant-projets en vue de la régionalisation de l'épuration dans la région d'Aigle et la construction d'une STEP régionale à Aigle

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Introduction

Suite aux modifications de la législation fédérale sur la protection des eaux et dans le contexte d'un regroupement régional du traitement des eaux usées, les Communes d'Aigle, Ollon, Leysin, Yvorne et Corbeyrier ont entamé des réflexions sur le futur de l'assainissement de leurs eaux résiduaires.

Les démarches ont démontré l'intérêt de remplacer les stations d'épuration existantes sur les sites d'Ollon, Leysin et Yvorne par une nouvelle installation régionale d'une capacité de 54'000 équivalent-habitants (EH) sur le site d'Aigle.

Les cinq Communes partenaires sont convaincues par les avantages financiers, techniques et environnementaux du projet de STEP régionale et se sont engagées, via la signature d'une convention, à œuvrer ensemble à la réalisation d'une station d'épuration unique à destination des habitants du périmètre régional.

Cette convention fixe les modalités de la collaboration, la clé de répartition des frais d'étude ainsi que la procédure décisionnelle. Un comité de pilotage (COFIL) a notamment été créé. Sous réserve de l'acceptation du présent préavis dans les Communes partenaires, le COFIL aura la tâche et la responsabilité d'attribuer et de superviser les études y relatives ; soit celles ayant trait à la constitution d'une entité intercommunale et techniques de régionalisation (études préliminaires et avant-projets).

2. Historique

Depuis plusieurs années déjà, les Communes d'Aigle, Ollon, Leysin, Yvorne et Corbeyrier s'interrogent sur la possibilité de créer une station d'épuration (STEP) régionale commune pour l'assainissement de leurs eaux usées, dans le but de réaliser des économies d'échelle sur les futurs investissements et les frais d'exploitation. Cette STEP régionale ferait l'objet de subventions pour le traitement des micropolluants qui permettra ainsi d'améliorer la qualité des eaux rejetées.

Différentes variantes de régionalisation ont été étudiées ces dernières années, dont notamment un raccordement de ces Communes sur la future STEP unique du SIGE, l'intégration ou non d'Ollon et de Leysin, ainsi que le raccordement des STEP du Haut-Chablais (Bex, Gryon et Lavey-St-Maurice). Les pièces citées ci-dessous sont à disposition, en format numérique, de la Commission et des membres du Conseil :

- Communes d'Aigle, Leysin, Yvorne et Corbeyrier – « Concept général des canalisations de transport et du traitement des eaux usées – Avant-projet », Ribi SA, août 2010 (**pièce n° 1**) ;
- « Plan cantonal micropolluants (PCM) – Variantes pour Aigle », Ribi SA, janvier 2012 (**pièce n° 2**) ;
- « Commune d'Aigle et environs - Régionalisation de l'assainissement - Etude comparative », RWB Hydroconcept Sàrl, février 2015 (**pièce n° 3**) ;
- « Step d'Ollon, transformation ou régionalisation », GED SA, juin 2015 (**pièce n° 4**) ;
- Commune de Leysin – « Réhabilitation de la STEP – Evaluation et mise à jour des travaux de réfection », RWB Hydroconcept Sàrl, septembre 2015 (**pièce n° 5**) ;
- « Step d'Ollon, transformation ou régionalisation – Comparatif économique de variantes », GED SA et RWB Hydroconcept Sàrl, août 2016 (**pièce n° 6**) ;
- « Projet de STEP régionale région Aigle – évaluation complémentaire du raccordement des STEP de Bex, Gryon et Lavey et synthèse des scénarios », BG Ingénieurs Conseils SA et Integralia, décembre 2016 (**pièce n° 7**).

08 mars 2017 : Sur la base de l'ensemble de ces études, les Communes d'Aigle, Ollon, Leysin, Yvorne et Corbeyrier décident finalement de régionaliser l'évacuation et l'épuration de leurs eaux sur une STEP unique sur le site actuel d'Aigle. Le Canton (DGE) donne son accord pour un tel projet de régionalisation à cinq Communes (procès-verbal de la séance du 08.03.2017, (**pièce n° 8**).

17 mai 2017 : Les cinq Communes partenaires s'accordent sur la création d'un comité de pilotage (COFIL) comprenant des représentants de chacune d'elles, lequel s'occupera de la gestion du projet de régionalisation (procès-verbal de la séance du 17.05.2017, **pièce n° 9**).

30 juin 2017 : Les cinq Communes partenaires s'accordent sur un projet de convention qui règle les détails de la collaboration intercommunale, dans l'attente de la constitution d'une entité intercommunale indépendante (Association ou Société anonyme). Cette convention (**pièce n° 10**) définit un engagement financier de la part de chaque Commune pour le financement des premières études. Cet engagement financier fait l'objet du présent préavis.

3. Contexte actuel

L'épuration des eaux des cinq Communes se fait actuellement dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yvorne) qui nécessiteraient d'être prochainement assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux, et exigences cantonales).

- **STEP d'Aigle**
La STEP d'Aigle, construite en 1977 et transformée en 2001, dimensionnée pour 25'000 EH (actuellement en moyenne 19'000 EH raccordés), devrait très prochainement entreprendre des travaux sur sa chaîne de traitement des boues et nécessiterait l'ajout d'une étape de nitrification afin de respecter les normes de rejets.
- **STEP d'Ollon**
La STEP d'Ollon, construite en 1972, dimensionnée pour 13'750 EH (actuellement en moyenne 7'300 EH raccordés), devrait mettre à jour sa chaîne de traitement, avec notamment l'ajout d'une étape de nitrification et d'une étape de traitement des micropolluants afin de respecter les normes de rejets.
- **STEP de Leysin**
La STEP de Leysin, construite en 1967, dimensionnée pour 12'500 EH (actuellement en moyenne 4'000 EH raccordés), devrait très prochainement entreprendre des travaux de réhabilitation générale et nécessiterait l'ajout d'une étape de nitrification afin de respecter les normes de rejets.
- **STEP d'Yverne**
La STEP d'Yverne, qui reçoit également les eaux de Corbeyrier, construite en 1974 et transformée en 1997, dimensionnée pour 2'000 EH (actuellement en moyenne 1'500 EH raccordés), devrait mettre à jour sa chaîne de traitement avec l'ajout d'une étape de nitrification afin de respecter les normes de rejets.

Le projet de régionalisation permettra de renouveler ce parc de STEP tout en rationalisant les coûts, par le biais de la construction d'une station de traitement unique sur le site d'Aigle, avec une chaîne d'épuration moderne et performante.

En cas de régionalisation, des subventions cantonales pourront être obtenues pour l'étape de nitrification (35 % des coûts d'investissement) et pour les ouvrages de raccordement des STEP d'Ollon, Leysin et Yverne à la STEP régionale (35 % des coûts d'investissement). Ces subventions, de l'ordre de 6 à 8 mios, ne pourraient pas être accordées en cas de réhabilitation des STEP existantes.

De plus, des subventions fédérales pourront être demandées pour l'étape de traitement des micropolluants (75 % des coûts d'investissement) et pour les ouvrages de raccordement de la STEP d'Ollon vers la STEP régionale (environ 75 % des coûts d'investissement), soit une subvention supplémentaire de l'ordre de 7 à 8 mios.

4. Le projet

Le projet de régionalisation prévoit :

- La construction d'une nouvelle STEP régionale de 54'000 EH sur le site de l'actuelle STEP d'Aigle, avec une chaîne de traitement moderne permettant le traitement de l'azote et des micropolluants (coût estimé à environ 33 mios) ;
- La désaffectation des STEP :
 - d'Ollon et la construction d'une nouvelle conduite de transport (avec station de pompage) jusqu'au site d'Aigle (coût estimé à environ 3.3 mios) ;
 - de Leysin et la construction d'une nouvelle conduite de transport (avec station de turbinage) jusqu'au site d'Aigle (coût estimé à environ 10.5 mios) ;
 - d'Yverne et la construction d'une nouvelle conduite de transport (avec station de pompage) jusqu'au site d'Aigle (coût estimé à environ 1.4 mio).

Il est prévu que les coûts de l'ensemble de ces travaux, soit environ 48.1 mio, soient répartis entre les cinq Communes partenaires sur la base d'une clé de répartition restant à définir.

Afin, d'une part, de préciser le projet et ses coûts et, d'autre part, de constituer une entité intercommunale indépendante, une première phase d'études doit être réalisée :

- **Etudes préliminaires :**
 - Diagnostic de l'état des ouvrages maintenus des STEP d'Aigle, Ollon, Leysin et Yverne ;
 - Diagnostic du réseau de transport Corbeyrier-Yverne ;
 - Détermination des bases de dimensionnement de la future STEP régionale ;
 - Réalisation de tests d'ozonation pour le choix de la chaîne de traitement des micropolluants.

- **Etudes d'avant-projets :**
 - Avant-projet pour la STEP régionale ;
 - Avant-projet pour le raccordement de Leysin ;
 - Avant-projet pour le raccordement d'Ollon ;
 - Avant-projet pour le raccordement d'Yverne/Corbeyrier.

- **Détermination de l'organisation politique et juridique de la collaboration intercommunale :**
 - Projet de constitution d'une entité juridique indépendante, sous forme d'Association intercommunale ou de Société anonyme ;
 - Détermination du périmètre des ouvrages propriétés de la future entité intercommunale ;
 - Détermination d'une clé de répartition pour les futurs investissements et coûts d'exploitation.

Ces études permettront de définir :

- le cadre juridique et organisationnel de la régionalisation
- le cadre technique en vue de débiter le projet de réalisation (projet de l'ouvrage, projet d'exécution, réalisation des travaux).

La réalisation de ces études est prévue jusqu'à fin 2018. Le financement de celles-ci fait l'objet du présent préavis.

Coût des mesures :

La liste des coûts de ces études se présente comme suit :

Etudes	Montant (Fr. HT)
Etudes préliminaires (diagnostics de l'existant (STEP et réseaux de transport), bases de dimensionnement, tests d'ozonation)	175'000.--
Avant-projet réseaux : raccordement de Leysin	100'000.--
Avant-projet réseaux : raccordement d'Ollon	45'000.--
Avant-projet réseaux : raccordement d'Yverne/Corbeyrier	35'000.--
Avant-projet STEP régionale	150'000.--
Définition de l'organisation politique et juridique	60'000.--
Divers (secrétariat, comptabilité) et imprévus (15 %)	95'000.--
Total	660'000.--

La répartition des frais entre les Communes partenaires, déterminée en fonction du nombre d'équivalent-habitants (EH) dans chaque Commune, est la suivante :

Partenaires	Equivalent habitants	%	Engagement des partenaires (Fr. HT)
Aigle	20'300	51.4 %	339'200.--
Ollon	10'900	27.6 %	182'100.--
Leysin	6'800	17.2 %	113'600.--
Yvorne	1'050	2.7 %	17'600.--
Corbeyrier	450	1.1 %	7'500.--
TOTAL	39'500	100 %	660'000.--

La part revenant à la Commune d'Ollon se monte par conséquent à Fr. 182'100.-- HT.

Economies escomptées :

Le projet de régionalisation, en partie subventionné par le Canton et la Confédération, ne devrait pas coûter plus cher aux Communes partenaires que les travaux d'assainissement et de réhabilitation de leur STEP respective (pour la plupart non subventionnés). Il est encore trop tôt pour chiffrer les économies escomptées, mais la régionalisation devrait permettre une rationalisation des coûts d'investissement et d'exploitation par rapport au maintien des quatre STEP actuelles.

Puisque la STEP régionale traitera les micropolluants, les Communes partenaires ne seront plus astreintes à la taxe de Fr. 9.-- par habitant et par an, ce qui compensera en partie l'augmentation des coûts d'exploitation nécessaire au traitement des micropolluants.

Un turbinage des eaux usées en provenance de Leysin est prévu, ce qui permettra de rentabiliser à terme la conduite Leysin-Aigle.

La future STEP régionale aura surtout un effet bénéfique sur l'environnement, avec une efficacité de traitement nettement meilleure que celle des STEP actuelles (traitement de l'azote et des micropolluants pour l'ensemble des cinq Communes).

5. Motivation de la Municipalité

Sur la base de l'ensemble des études déjà réalisées, la Municipalité considère que ce projet de régionalisation est la meilleure option pour l'évacuation et l'épuration des eaux usées de la région. Il permettra de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences légales en termes de traitement (nitrification et traitement des micropolluants), de créer un pôle régional pour le traitement des micropolluants permettant une amélioration significative de la qualité des eaux de surface, tout en générant une rationalisation de l'épuration et donc des coûts d'investissement et d'exploitation.

Ce projet permet également une excellente mise à profit des subventions cantonale et fédérale, donnant l'opportunité aux Communes partenaires de construire une STEP efficace et moderne à moindre coût.

La Municipalité, convaincue par les avantages financiers, techniques et environnementaux du projet de STEP régionale, s'est engagée, via la signature d'une convention, à œuvrer avec les Communes partenaires à la réalisation d'une station d'épuration unique destinée aux habitants du périmètre régional.

6. Procédure et délais de réalisation

En cas d'approbation du préavis par le Conseil communal, à l'automne 2017, ainsi que par le Législatif des Communes partenaires, les études préliminaires et la détermination de l'organisation politique et juridique de la collaboration intercommunale pourront débuter immédiatement.

Suite aux études préliminaires, les études d'avant-projets pourront être réalisées. Il est planifié que l'ensemble de celles-ci soit réalisé d'ici fin 2018, afin de pouvoir ensuite :

1. Constituer une entité intercommunale juridiquement indépendante ;
2. Réaliser les études de projet ;
3. Construire les ouvrages (STEP et réseaux).

Ces trois points feront l'objet d'un nouveau préavis.

7. Eléments de comparaison

Les différentes études citées au point 2 ont permis de comparer différentes variantes de régionalisation et de choisir la plus favorable pour les Communes partenaires.

8. Développement durable

Le projet de régionalisation s'inscrit parfaitement dans le cadre d'un développement durable, grâce à une amélioration notable de la qualité des eaux de surface due à un traitement généralisé de l'azote et des micropolluants sur l'ensemble des Communes partenaires.

Une attention particulière sera faite quant au choix d'un concept minimisant la consommation énergétique pour le transport et le traitement des eaux.

9. Incidences financières

Le coût total de Fr. 182'100.-- HT est calculé sur la base d'estimations et d'offres.

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires.

Ce montant sera amorti par prélèvement sur le compte réserve « Egouts » 9280.4600.

10. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 6 octobre 2017

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2017/14
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'**AUTORISER** le COPIL, via la Municipalité, à entreprendre les études proposées pour un montant total de **Fr. 182'100.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, le financement par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 septembre 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire



Ph. Amevet

Délégué municipal : M. A. Dériaz, Mpl

Ollon, le 29 août 2017/ JCM/sd

Annexes (numériques) : Pièces 1 à 10

Vu le volume des annexes, celles-ci ne se trouvent que sur le site internet communal :

<http://www.ollon.ch/ConseilCommunal/Documents/derniers/>